



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction de l'Analyse, des Etudes et des Statistiques

DAES/17-748-67 du 03/07/2017

**ARRETE RELATIF A LA LISTE RECTIFICATIVE DES ECOLES ET COLLEGES INSCRITS DANS LE PROGRAMME ACADEMIQUE "EDUCATION ACCOMPAGNEE" A LA RENTREE SCOLAIRE 2017**

Référence : BA n° 662 du 9 mars 2015

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les conseillers techniques - Mesdames et Messieurs les chefs de services - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Dossier suivi par : Mme CLERC - Tél : 04 42 91 73 51 – ce.daes@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver en pièce jointe l'arrêté signé par Monsieur le recteur, relatif à la liste rectificative des écoles et collèges inscrits dans le dispositif académique éducation accompagnée à la rentrée 2017.

*Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 27 JUIN 2017**  
**relatif à la liste rectificative des écoles et collèges inscrits dans le**  
**programme académique Education Accompagnée à la rentrée scolaire 2017**

**Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 211-1,

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif à la liste des écoles et collèges publics inscrits dans le programme académique Education Accompagnée à la rentrée scolaire 2015.

Vu l'arrêté du 4 avril 2015 relatif à la liste rectificative des écoles et collèges inscrits dans le programme académique Education Accompagnée à la rentrée 2015,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la liste des écoles et collèges participant au programme académique « Education Accompagnée » est modifiée conformément à la liste annexée au présent arrêté.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2017.

Fait le **27 JUIN 2017**

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

  
Bernard BEIGNIER

## Annexe

### Modification du dispositif académique : Education accompagnée à la rentrée 2017 dans l'académie d'Aix-Marseille

ACADEMIE	DEPARTEMENT	COMMUNE	UAI	PATRONYME	TYPE D'ETABLISSEMENT	commentaire
AIX-MARSEILLE	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	CHÂTEAU-ARNOUX	0040384W	HENRI WALLON	ECOLE PRIMAIRE	fermeture